

SKI DÉPARTEMENTAL UNION POMPIERS 13

Samedi 18 janvier 2025

Amicale Des Sapeurs-Pompiers de MIMET

SKI DÉPARTEMENTAL



UNION POMPIERS 13

LES ORRES



SOMMAIRE

I. Présentation

II. Épreuve et Engagement

A. Compétition départementale → Géant

B. Frais d'inscriptions

C. Catégories

III. Programme

IV. Forfaits

V. Inscription

VI. Règlement de la compétition départementale

VII. Annexes

DÉPARTIMENTAL SKI

SAMEDI 18 JANVIER 2025

**ORGANISÉ PAR L'AMICALE DES
SAPEURS-POMPIERS DE MIMET**

**LES
ORRES**

**INSCRIS-TOI
JUSTE LÀ**



INSCRIPTIONS AVANT LE 26 DÉCEMBRE 2024

**CONTACT : NICOLAS SCHIFANO - 06 22 71 41 17
AMICALESPMIMET@GMAIL.COM**



POMPIERS13.ORG



REJOIGNEZ-NOUS

#NousSommesPompiers13

POMPIERS 13
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

I. Présentation

Le championnat départemental de ski 2025 est organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de MIMET sous l'égide de l'Union pompiers 13. Le ski départemental se déroulera le **samedi 18 Janvier 2025** dans la station des **Orres**. La manifestation est exclusivement réservée aux adhérents de l'Union Pompiers 13 et accompagnateurs d'adhérents (familles, amis et Bataillon des Marins- Pompiers de Marseille).

La compétition départementale se déroule en deux descentes chronométrées sur un Géant.

II. Épreuve et Engagement

A. Compétition départementale → Géant

Un géant chronométré est organisé par l'École de Ski Française (ESF). L'ESF assurera la surveillance et le chronométrage de la descente. L'ordre de passage sera déterminé à l'avance et de façon aléatoire par groupe d'amicale.

B. Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont fixés à **75 euros** par concurrent. Ils comprennent la participation **aux deux manches de Géant**, le forfait de la journée, les récompenses, ainsi que le petit déjeuner d'avant course et le verre de l'amitié d'après course.

C. Catégories

	HOMME	FEMME
MINIMES	13 à 17 ans	13 à 17 ans
JUNIORS	18 à 25 ans	18 à 25 ans
SENIORS	26 à 39 ans	26 à 39 ans
MASTERS	40 à 55 ans	40 à 55 ans
MASTERS +	56 ans et plus	56 ans et plus

III. Programme

Samedi 18 janvier 2025	
<input type="checkbox"/> 8 H 30	→ Petit déjeuner - Remise des forfaits et des dossards
<input type="checkbox"/> 10 H 00	→ 1 ^{ère} manche descente chronométrée Géant
<input type="checkbox"/> 11 H 00	→ 2 ^{ème} manche descente chronométrée Géant
<input type="checkbox"/> 16 H 30	→ Verre de l'amitié - Remise des récompenses

IV. Forfaits

Pour les personnes participant à la compétition, le forfait (assurance et support inclus) du samedi est compris avec l'inscription.

Lors de l'inscription, il est possible de commander des **forfaits (support inclus) supplémentaires** à tarif négocié. Voici les tarifs proposés :

Forfait journée adulte	40 €
Forfait journée enfant	35 €

V. Inscription

L'inscription se fera par le biais du remplissage d'un formulaire sur **Hello Asso**.

Lien	https://www.helloasso.com/associations/amicale-des-sapeurs-pompiers-de-mimet/evenements/ski-departemental-2025
QR Code	

L'inscription sera validée lors du règlement de la totalité des frais.



SKI DÉPARTEMENTAL - 18 JANVIER 2025 - LES ORRES

TABLEAU DE PRÉPARATION AUX INSCRIPTIONS

NOM	PRÉNOM	SEXE	ÂGE	DATE DE NAISSANCE	DISCIPLINE (SKI / SNOW)	Nb FORFAITS SUPPLÉMENTAIRES

Le Chef de Centre s'engage à ce que tout le personnel inscrit sur ce tableau soit à jour de sa visite médicale

Merci de nous transmettre le dossier complet

- Remplissage du formulaire sur Hello Asso
- Total du règlement (compétition + forfait) sur Hello Asso
- Si nécessaire, autorisation parentale à envoyer par mail
- Si nécessaire, certificat médical à envoyer par mail

- Pour toutes questions :
 - Nicolas SCHIFANO : 06 22 71 41 17
 - amicalespmimet@gmail.com

ATTENTION : les paiements devront être réalisés avant la clôture des inscriptions !

Clôture des inscriptions le 26 décembre 2024

VI. Règlement de la compétition départementale

Article 1 : Acceptation du Règlement

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription.

Article 2 : Inscription

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un concurrent si celui-ci ne s'est pas acquitté des frais de participation ou arriverait après la date du **26 décembre 2024**.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription dont le dossier serait incomplet ou arriverait après la date du **26 décembre 2024**.

Aucune inscription ne se fera sur place.

Article 3 : Désistement

En cas de désistement, les organisateurs se réservent le droit de ne pas rembourser les frais d'inscription.

Article 4 : Organisation

L'amicale des sapeurs-pompiers de Mimet organise, sous l'égide de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des BOUCHES-DU-RHÔNE, avec l'aide technique de L'ESF des Orres, le Championnat départemental de ski du 13.

Article 5 : Frais d'inscription

L'engagement est fixé forfaitairement à **75 euros** par participant pour la participation aux deux manches de la compétition (Géant), quelque soit la catégorie.

Le règlement est à adresser à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Mimet : avant le **26 décembre 2024**.

Article 6 : Épreuve et Sécurité

Les épreuves sont individuelles. Les concurrents veilleront à se munir d'une tenue adaptée à la descente d'un slalom géant. Pour des raisons de sécurité, **le port du casque est obligatoire pour l'ensemble des épreuves et pour tous les concurrents.**

Article 7 : Équipements

Les candidats se muniront de Ski ou de Snow en bon état. Le moniteur responsable de la cellule de départ se réserve le droit de refuser le départ d'un concurrent si ses accessoires de glisse sont en mauvais état.

Aucune contestation ne sera tolérée sous peine d'exclusion à la compétition. Le candidat réparera ou se fera prêter du matériel et se représentera au départ en suivant l'ordre indiqué par le moniteur de l'ESF.

Article 8 : Retard

Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ d'un candidat qui se présenterait en retard sur la ligne de départ.

Article 8 : Classement

Un classement sera établi par rapport au cumul de temps des deux manches de Géant en fonction du sexe, de la catégorie et de la discipline.

Le classement au Scratch sera établi sur les deux épreuves cumulées, tous sexes et catégories confondues.

Les organisateurs se réservent le droit de regrouper les catégories en fonction du nombre de participants.

Article 9 : Météo

En cas de météo défavorable, une annulation sera réalisée sans remboursement.

Article 10 : Fédération Française de Ski

Les directives données par le présent règlement n'excluent en aucun cas l'application des règlements de la FFS.

Article 11 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, les coureurs donnent à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes les photos ou images concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

VII. Annexes

Attestation parentale

(Uniquement pour les moins de 18 ans)

Je soussigné autorise mon enfant à participer à la compétition ski départemental du samedi 18 janvier 2025.

Fait à

Le

Signature :

Certificat Médical sauf SP

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

Je soussigné, Dr..... certifie que M. / Mme ne présente pas de contrindication à la pratique du SKI / SNOW en compétition.

Fait à

Le

Signature :